



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/22
18 juin 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-septième réunion
Bangkok, 16 – 20 juillet 2011

AMENDEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ONUDI POUR 2012

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. L'ONUDI demande au Comité exécutif d'approuver le montant de 228 323 \$US pour des amendements de son programme de travail de 2012, plus des coûts d'appui d'agence de 17 124 \$US. La soumission est présentée en pièce jointe au présent document.

2. Le Tableau 1 ci-après présente l'activité proposée dans les amendements du programme de travail de l'ONUDI :

Tableau 1: Amendements du programme de travail de l'ONUDI

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
SECTION A: ACTIVITÉ RECOMMANDÉE À L'APPROBATION GLOBALE			
A1: Renouvellement de projets de renforcement des institutions			
Égypte (l')	Renouvellement de projets de renforcement des institutions (phase IX)		
	Total partiel pour A	228 323	228,323
	Coûts d'appui d'agence (7,5 % pour le renforcement des institutions et la préparation du projet):	17 124	17 124
	Total:	245 447	245 447

SECTION A: ACTIVITÉ RECOMMANDÉE À L'APPROBATION GLOBALE

A1. Renouvellement de projets de renforcement des institutions

- a) Égypte (phase IX): 228 323 \$US

Description du projet

3. L'ONUDI a soumis une demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions (RI) pour l'Égypte. Ce projet est décrit à l'Annexe I au présent document.

Observations du Secrétariat

4. Le Secrétariat du Fonds a examiné le rapport de la phase terminale du projet de RI et le plan d'action soumis par l'ONUDI au nom de l'Égypte, présentés sous la forme révisée approuvée par la décision 61/43; il a noté que le pays est en conformité avec les objectifs d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et des exigences de compte rendu au titre du Protocole de Montréal et qu'il a soumis le rapport de mise en œuvre de son programme de pays pour 2011, qui était dû pour le 1^{er} mai 2012. Le Secrétariat a tenu compte des décisions 59/17, 59/47 a) et 61/43 dans l'examen de la demande de RI, notamment de la décision 61/43 par laquelle le Comité exécutif a décidé « de maintenir le financement du soutien au renforcement des institutions aux niveaux actuels, et de renouveler les projets de renforcement des institutions pour la période complète de deux ans à partir de la 61^e réunion. »

Recommandations du Secrétariat

5. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la demande de renouvellement du projet de RI pour l'Égypte au niveau de financement indiqué dans le Tableau 1 du présent document. Le Comité exécutif est invité à communiquer au Gouvernement de l'Égypte les observations figurant dans l'Annexe II au présent document.

Annexe I

PROPOSITION DE PROJET DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

ÉGYPTE (L'): Renouvellement du soutien au renforcement des institutions

Sommaire du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		ONUDI
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$US):		
	Phase I:	Juin-93 263 450
	Phase II:	Nov-95 175 630
	Phase III:	Mars-99 175 000
	Phase IV:	Juil-01 175 000
	Phase V:	Juil-03 228 323
	Phase VI:	Mars-07 228 323
	Phase VII:	Nov-08 228 323
	Phase VIII:	Juil-10 228 323
	Total:	1 702 372
Montant demandé pour le renouvellement (phase IX) (\$US):		228 323
Montant recommandé pour le renouvellement de la phase IX (\$US):		228 323
Coûts d'appui d'agence (\$US):		17 124
Coût total du renforcement des institutions - phase IX pour le Fonds multilatéral (\$US):		245 447
Date d'approbation du programme de pays :		1992
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2011
Niveau de consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	1 668,0
b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	705,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	38,5
d)	Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	26,0
e)	Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	386,3
f)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	238,1
Consommation de SAO la plus récente indiquée (2010) (tonnes PAO) au titre de l'Article 7:		
a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	172,5
b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
d)	Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
e)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	375,9
f)	Annexe E (bromure de méthyle)	157,2
	Total:	705,6
Année des données communiquées sur l'exécution du programme de pays :		2011
Montant approuvé pour les projets (en date d'avril 2012) (\$US):		55 631 022
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$US):		42 256 223
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO):		4 433,7
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO):		3 918,0

1. Sommaire des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif:

Sommaire des activités	Fonds approuvés (\$US)
a) Projets d'investissement :	49 673 954
b) Renforcement des institutions :	1 702 372
c) Préparation de projets, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	4 254 696
Total:	55 631 022

Rapport d'avancement

2. L'Unité nationale de l'ozone (UNO) de l'Égypte, en collaboration avec les parties intéressées, a poursuivi avec succès les activités destinées à assurer une élimination durable des CFC. Un protocole d'accord signé entre l'Agence égyptienne des questions environnementales (EEAA) et l'Autorité de surveillance des importations et exportations a assuré la continuité dans l'application de l'interdiction des importations de CFC et le contrôle du commerce illégal de SAO. Durant la phase actuelle, l'UNO a également joué un rôle actif dans la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), approuvé à la 65^e réunion du Comité exécutif. En outre, l'UNO a organisé plusieurs événements de sensibilisation à l'appui des objectifs d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO). Elle a réussi à s'acquitter de tous ses engagements envers l'EEAA et le Protocole de Montréal.

Plan d'action

3. Durant la prochaine phase de son projet de renforcement des institutions, l'UNO de l'Égypte poursuivra la mise en œuvre de ses projets en cours (portant sur les refroidisseurs, le bromure de méthyle et les aérosols-doseurs) et assurera la pérennité des projets achevés (banque de halons). Par ailleurs, elle exécutera les activités approuvées visant la réduction de la consommation de HCFC, notamment plusieurs projets dans le secteur des mousses et le secteur de la réfrigération et de la climatisation. L'UNO participera également au suivi et à la coordination des interactions entre les bénéficiaires des projets et les agences d'exécution afin d'assurer le succès de la mise en œuvre du PGEH et des réductions efficaces des HCFC prévues. L'Unité poursuivra également sa coopération avec les organes d'application de la loi aux fins de la prévention du commerce illégal de SAO, et elle examinera et proposera les amendements de législation nécessaires afin d'intégrer le PGEH dans les politiques nationales et les programmes de développement durable. L'UNO organisera des programmes de sensibilisation du public et de formation pour les parties intéressées. La base de données électronique sur les SAO sera mise à jour. L'UNO poursuivra ses efforts afin d'assurer la conformité continue aux engagements du Protocole de Montréal.

Annexe II

**POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE RENOUVELLEMENT
DU PROJET DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS SOUMIS À LA 67^e RÉUNION**

Égypte (1')

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions de l'Égypte, et il a noté avec satisfaction que l'Égypte a communiqué au Secrétariat du Fonds multilatéral les données de 2011 sur l'exécution du programme de pays qui indiquent que le pays est en conformité avec les mesures de contrôle du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère que, au cours des deux prochaines années, l'Égypte continuera d'assurer l'élimination des CFC et poursuivra la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC, de manière à réaliser ses objectifs initiaux de geler la consommation de HCFC en 2013 et de les réduire de 10 % en 2015.



UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION

67th Executive Committee of the
Multilateral Fund for the Implementation
Of the Montreal Protocol

UNIDO Work Programme

67th Ex.Com.

Introduction

The UNIDO Work Programme for the consideration of the 67th Ex.Com. Of the Multilateral Fund has been prepared following the government requests as well as based on ongoing and planned activities. The Work Programme will support the implementation of UNIDO's three year Rolling Business Plan 2012-2014.

Institutional strengthening extension for Egypt is planned to cover the NOU needs for the period January 2013 – December 2014.

One regional activity in LVCs addressing destruction related needs for seized ODSs in the Africa has been removed from the work programme. UNIDO together with France will submit a Concept note to address the difficulties that face Africa on waste management. The concept note will highlight the need to provide additional Technical Assistance to Africa.

The document comprises the following sections:

Section 1

Gives in a tabulated form by project types and country a consolidated list of activities foreseen for the above mentioned institutional strengthening support request.

Funding is requested as follows:

- IS extension Project in Egypt 245,447 US\$ (including US\$ 17,124 representing 7.5% A.S.C.)

- **Total: 245,447 US\$ including A.S.C.**

Section 2

Section 2 provides the corresponding project concepts indicating some details and funding requirements.

Section 1

Consolidated table giving project preparation
And non-investment projects in all countries and sectors

Country	Type	Subs- tance	Title of Project	Requested amount USD	A.S.C USD	Total (incl ASC) USD	A.S.C. %	P.D.	Remar ks
Institutional strengthening									
Arab Republic of Egypt	IS	All	Extension of the IS - Phase IX	228,323	17,124	245,447	7.5	24	

Section 2 Project Concept

Country:	The Arab Republic of Egypt
Title:	Extension of Institutional Strengthening for the implementation of Montreal Protocol in Egypt – Phase IX
Project Duration:	12 months (January 2013 – December 2014)
Project Budget:	245,447 (including US\$ 17,124 representing 7.5% Agency Support Costs)
Implementing Agency:	UNIDO
Coordinating Agency:	Egyptian Environmental Affairs Agency / National Ozone Unit

Project Summary

The project aims at **institutional strengthening and capacity building of the** Egyptian Environmental Affairs Agency / National Ozone Unit and will ensure helping the Government meet its obligations under the Montreal Protocol on the substances that deplete the Ozone Layer.

In this context, the National Ozone Office will be assisted in monitoring and identification of Ozone-depleting substances consumption and up-dating the needed national policies and regulations, with a focus on HCFCs consumption.

The NOU will monitor all the on-going project activities, including the collection of consumption data and reporting as required, with a specific view to HCFCs phase-out schedule for the Article 5 countries.